

CONDITIONS D'ADMISSION

- avoir à minima 16 ans
- être titulaire du PCS1 ou équivalence
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités équestres de moins de 6 mois
- avoir une licence fédérale compétition "club" en cours de validité
- être titulaire du galop 5

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les heures de formation en centre sont mixées avec les apprentis AE.

La formation se déroule sur le site du CFA de Verdun et au Pôle Équestre de l'EPL Agro situé à Belleray.

Les heures de formation en centre sont organisées autour de la prise en charge des publics et encadrement des activités équestres (240 heures) de la maîtrise de la technique équestre (100h), des soins et entretien des équidés et des infrastructures (80 heures) et de la gestion des activités, de l'environnement institutionnel et réglementaire (70 heures).

FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation (jusqu'à 6125€) peut être pris en charge en partie par votre Compte Personnel de Formation ; la Région ; France Travail ; l'AGEFIPH ; votre Employeur. La rémunération dépend de votre situation.

Se référer aux Conditions Générales de Vente. Des aides au transport et aux équipements professionnels sont octroyés par le Conseil Régional.

EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes
CS 40249
55006 BAR-LE-DUC



☎ 03.29.79.64.81

✉ cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

♿ Référent Handicap
(dans "contacts" sur le site internet)

   EPL Agro de la Meuse

Certification :

Fédération Française d'Équitation
RNCP 37414
Publication du 27/03/23



FORMATION ADULTES



Titre professionnel Animateur d'Équitation

Diplôme de niveau 3



490 heures de cours



826 heures en entreprise



Session de septembre à début juillet



Alternance 2 jours par semaine en centre de formation

CFPPA de la Meuse - imprimé par nos soins - 2025 - ne pas jeter sur la voie publique



VERSION 09 04 2026

MÉTIER PRÉPARÉ

Animateur

Activités :

- mettre en œuvre selon les consignes et sous l'autorité d'un moniteur d'équitation, des séquences liées aux activités équestres ;
- participer au travail d'entretien à pieds, monté de la cavalerie d'école ;
- participer aux soins et l'entretien de la cavalerie, des installations ;
- participer à la promotion des activités et de l'entreprise

Environnement : bonne condition physique, relationnel client, travail seul et en équipe, travail extérieur, contact avec les chevaux.

OBJECTIFS

Cette certification vise à former des animateurs d'équitation intervenant auprès de tous les publics en assurant les activités suivantes:

- mettre en œuvre les séquences d'animation équestres selon les consignes et sous l'autorité de l'enseignant d'équitation.
- participer au fonctionnement de la structure équestre et à l'entretien de la cavalerie.

PUBLIC CONCERNÉ

- demandeurs d'emploi
- salariés en reconversion
- salariés en contrat aidé

INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA qui assurera votre accompagnement du premier contact à l'entrée en formation.

Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.



DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule de début septembre à début juillet.

La formation comprend 490 heures en Centre et 826 en entreprise.

La formation se déroule selon l'alternance de 2 jours par semaine au Centre et le reste de la semaine en entreprise.

CONTENUS PRINCIPAUX

La formation est composée de 4 modules s'articulant autour des trois blocs de compétences.

Les 4 modules de la formation se déclinent ainsi:

- Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres
- Maîtrise des techniques équestres
- Soins et entretien des équidés et des infrastructures
- Gestion des activités, environnement institutionnel et règlementaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation des 3 blocs de compétences permet la validation de la certification professionnelle "Animateur d'Équitation" à travers la réussite aux quatre épreuves certificatives suivantes:

Épreuve BC1 : de production et de soutenance d'un rapport de stage

Épreuve BC2 : de conduite de séance en sécurité

Épreuve 1 BC3 : de mise en situation professionnelles d'entretien et de gestion de la cavalerie et de convoyage d'équidés

Épreuve 2 BC3 : de mise en situation professionnelle de démonstration technique à pieds, monté et monté à l'obstacle en parcours.

Chaque unité s'obtient de façon indépendante.

Poursuite d'études possible par un BP JEPS "Activités sportives" mention "activités équestres" (proposé au CFPPA de l'EPL) ou un DEJEPS.